

Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains

Texte et tarifs coordonnés applicable à partir du 01.01.2024

Nomenclature des actes et services prestés dans le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains pris en charge par l'assurance maladie.

Mémorial A-1999-033 du 01.04.1999

Mémorial A-2004-172 du 22.10.2004

Mémorial A-2013-204 du 29.11.2013

Mémorial A-2015-234 du 16.12.2015

Prise en charge des actes et services

Art. 1^{er}. Les actes et services prestés dans le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains ne peuvent être pris en charge par une des institutions de sécurité sociale visées par le Code de la sécurité sociale que si cet acte ou service est inscrit au tableau annexé au présent règlement et qui en fait partie intégrante.

Peuvent en outre être mis en compte pour les malades pris en charge en traitement ambulatoire en dehors des cures prévues au chapitre 1^{er} de l'annexe, les actes et services inscrits dans la nomenclature des masseurs et masseurs-kinésithérapeutes.

L'exécution de ces actes et services s'effectue conformément à la convention conclue entre la Caisse nationale de santé et les masseurs et masseurs-kinésithérapeutes.

Des dérogations expresses à cette convention peuvent être prévues dans la convention entre la Caisse nationale de santé et le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains.

Lors de la prescription de fango, le code ZM3 de la nomenclature des masseurs et masseurs-kinésithérapeutes équivaut au code T260 lorsque ce traitement est effectué au Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains.

Forfaits

Art. 2. Les forfaits de cure prévus au chapitre 1^{er} de l'annexe comprennent tous les actes prestés par les professionnels de la santé visés à l'article 1^{er} de la loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé.

Frais de location d'appareil et d'installation

Art. 3. Le tarif des actes et services énumérés aux chapitres 1^{er} et 2 de l'annexe comprennent les frais d'appareils et de matériel.

Art. 4. Pour les actes liés à l'introduction d'une cure thermale ambulatoire pour obésité pathologique, la période de validation provisoire est de 2 ans et le délai de révision obligatoire est de 5 ans.

Art. 5. Notre Ministre de la Sécurité sociale et Notre Ministre de la Santé sont chargés de l'exécution du présent règlement qui est publié au Mémorial et entre en vigueur au 1er janvier 2016.

Tableau des actes et services tel que prévu à l'article 1 du règlement grand-ducal

Mémorial A-234 du 16.12.2015

Mémorial B-146 du 31.12.2015 (protocole d'accord) (republié au Mémorial A-004 du 15.01.2016)

Mémorial A-906 du 17.11.2020

Mémorial A-949 du 30.12.2021

Mémorial A-010 du 09.01.2023

Mémorial A-011 du 09.01.2023 (protocole d'accord)

Mémorial A-824 du 22.12.2023 (protocole d'accord)

Tarifs applicables pour l'année 2024 et l'année 2025

Chapitre 1^{er}. – Forfaits de cure

Section 1. – Cure thermique des voies respiratoires inférieures

	Code	Tarif 2024	Tarif 2025
1) Forfait pour cure de trois semaines, comprenant	T110	1747,1	1822,6
Inhalation en groupe, 18 séances			
Inhalation individuelle, 18 séances			
Aérosol individuel, 18 séances			
Ventilothérapie mécanique, 6 séances			
Gymnastique respiratoire, 6 séances			
Bains aux bourgeons de pin ou bain carbo-gazeux ou oxy-gazeux, 3 séances			
Douche au jet ou piscine thermique, 3 séances			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T111	97,1	101,3

Section 2. – Cure thermique des voies respiratoires avec rééducation respiratoire

	Code	Tarif 2024	Tarif 2025
1) Forfait pour cure de trois semaines, comprenant	T120	1747,1	1822,6
Rééducation respiratoire, 18 séances			
Rééducation à l'effort, 12 séances			
Ventilothérapie, 18 séances			
Rayons infra-rouges, 6 séances			

2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T121	97,1	101,3
---	------	------	-------

Section 3. – Cure thermale de la sphère ORL

	Code	Tarif 2024	Tarif 2025
1) Forfait pour cure de trois semaines, comprenant	T130	1747,1	1822,6
Inhalation en groupe, 18 séances			
Inhalation individuelle, 18 séances			
Aérosol individuel, 18 séances			
Douche bucco-nasale, 12 séances			
Pipette nasale, 3 séances			
Aérosol individuel par ultrasons, 3 séances			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T131	97,1	101,3

Section 4. – Cure thermale: foie et voies digestives

	Code	Tarif 2024	Tarif 2025
1) Forfait pour cure de trois semaines, comprenant	T140	1747,1	1822,6
Cure de boisson, 18 séances			
Bain thermal aux bourgeons de pin ou bain carbo-gazeux ou oxy-gazeux, 18 séances			
Compresse thermale, 18 séances			
Massage régional et drainage colique, 6 séances			
Relaxation psychotonique, 6 séances			
Douche écossaise, 18 séances			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T141	97,1	101,3

Section 5. – Cure thermale pour stase lymphe-veineuse

	Code	Tarif 2024	Tarif 2025
1) Forfait pour cure de trois semaines, comprenant	T180	1747,1	1822,6
Drainage veineux et / ou lymphatique manuel, 18 séances			
Apprentissage et mise en place d'une compression veineuse et / ou lymphatique par bandage élastique ou bas de contention, 18 séances			
Tonisation musculaire des extrémités ou hydrothérapie, 18 séances			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T181	97,1	101,3

Remarque: Cette cure donne droit à la prescription d'une compression efficace.			
--	--	--	--

Section 6. – Cure pour obésité pathologique

	Code	Tarif 2024	Tarif 2025
1) Forfait pour cure stationnaire de prise en charge multidisciplinaire, de trois semaines, comprenant:	T190	1747,1	1822,6
Bilan individuel portant sur les aspects nutritionnels, psychologiques et d'aptitude physique			
2 conférences au sujet des aspects médicaux de l'obésité d'une durée de 60 minutes			
3 consultations diététiques individuelles d'une durée de 45 minutes à effectuer en début de cure, à mi-cure et en fin de cure			
2 séances d'éducation nutritionnelle en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
2 ateliers de cuisine en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 120 minutes			
2 consultations psychologiques individuelles d'une durée de 60 minutes			
4 séances de soutien psychologique en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
3 ateliers de réentraînement à l'effort physique en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
1 bilan d'évaluation de la progression de l'aptitude à l'exercice physique d'une durée de 60 minutes à réaliser en fin de cure			
1 rapport multidisciplinaire de fin de cure			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure T190	T191	97,1	101,3
3) Forfait pour cure ambulatoire de mise en route d'une prise en charge multidisciplinaire de l'obésité d'une durée de 3 mois, comprenant:	T192	1747,1	1822,6
Bilan individuel portant sur les aspects nutritionnels, psychologiques et d'aptitude physique			
2 conférences au sujet des aspects médicaux de l'obésité d'une durée de 60 minutes			
3 consultations diététiques individuelles d'une durée de 45 minutes à effectuer en début de cure, à mi-cure et en fin de cure			
2 séances d'éducation nutritionnelle en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			

2 ateliers de cuisine en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 120 minutes			
2 consultations psychologiques individuelles d'une durée de 60 minutes			
4 séances de soutien psychologique en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
3 ateliers de réentraînement à l'effort physique en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
1 bilan d'évaluation de la progression de l'aptitude à l'exercice physique d'une durée de 60 minutes à réaliser en fin de cure			
1 rapport multidisciplinaire de fin de cure			
4) Forfait par module en cas d'interruption de cure T192	T193	109,2	113,9
5) Forfait pour un module de cure ambulatoire de renforcement d'une durée de 3 heures en groupe de 8 personnes au maximum, suite à une cure T190 ou T192	T194	174,7	182,3
Le module de cure ambulatoire de renforcement peut alternativement porter sur l'éducation thérapeutique, l'éducation nutritionnelle, le soutien psychologique ou le réentraînement physique			
6) Forfait pour un module de cure ambulatoire de renforcement d'une durée de 3 heures en groupe de 8 personnes au maximum, suite à une chirurgie bariatrique	T195	174,7	182,3
Le module de cure ambulatoire de renforcement peut alternativement porter sur l'éducation thérapeutique, l'éducation nutritionnelle, le soutien psychologique ou le réentraînement physique			

Section 7. – Cure thermale: rhumatisme avec rééducation

	Code	Tarif 2024	Tarif 2025
1) Forfait pour cure de trois semaines, comprenant	T170	1747,1	1822,6
Rééducation fonctionnelle, 18 séances			
Fango ou électrothérapie, 18 séances			
Bain thermal, 18 séances			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T171	97,1	101,3

Section 8. – Cure ambulatoire: Traitement des algies cervicales et de l'épaule ou des algies dorso-lombaires

	Code	Tarif 2024	Tarif 2025
1) Forfait pour cure s'étalant sur un cycle initial d'un maximum de 24 séances comprenant:	T200	1672,7	1761,7
Exercices dynamiques spécialement conçus pour le traitement du rachis dorso-lombaire			
Exercices de détente musculaire et de relaxation			
Apprentissage d'exercices fonctionnels			
Conseils ergonomiques			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T201	69,7	73,4
3) Séance d'entretien	T202	46,5	48,9
4) Forfait pour cure s'étalant sur un cycle initial d'un maximum de 24 séances comprenant:	T203	1672,7	1761,7
Exercices dynamiques spécialement conçus pour le traitement du rachis cervical			
Exercices de détente musculaire et de relaxation			
Apprentissage d'exercices fonctionnels			
Conseils ergonomiques			
5) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T204	69,7	73,4
6) Séance d'entretien	T205	46,5	48,9
7) Forfait pour cure s'étalant sur un cycle initial d'un maximum de 24 séances comprenant:	T206	1672,7	1761,7
Exercices dynamiques spécialement conçus pour le traitement de l'épaule			
Exercices de détente musculaire et de relaxation			
Apprentissage d'exercices fonctionnels			
Conseils ergonomiques			
8) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T207	69,7	73,4
9) Séance d'entretien	T208	46,5	48,9

Section 9. - Cure de prise en charge des symptômes persistants de la COVID-19

	Code	Tarif 2024	Tarif 2025
1) Forfait pour cure stationnaire ou ambulatoire de trois semaines, comprenant :	T150	1.747,1	1.822,6
12 séances de rééducation physique à l'effort en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
9 séances de rééducation respiratoire et musculo-squelettique en individuel, d'une durée de 30 minutes			
9 séances de rééducation respiratoire et musculo-squelettique en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 30 minutes			
9 séances d'inhalation et d'aérosolothérapie en individuel, d'une durée de 30 minutes			
2 consultations nutritionnelles en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
2 consultations psychologiques en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
4 consultations psychologiques ou nutritionnelles en individuel, d'une durée de 60 minutes			
6 séances de rééducation olfactive en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 30 minutes			
1 bilan d'évaluation de la progression de l'aptitude physique, respiratoire, musculo-squelettique et des troubles nutritionnels et psychologiques, d'une durée de 60 minutes à réaliser en fin de cure			
1 rapport pluridisciplinaire en fin de cure envoyé au case manager et au médecin traitant			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure portant le code T150	T151	116,5	121,5
3) Forfait pour cure ambulatoire mono-symptomatique pour perte de l'odorat et du goût de dix semaines, comprenant :	T152	249,6	260,4
2 séances d'introduction, d'éducation du patient, d'apprentissage et de pratique des techniques de rééducation en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 120 minutes			
7 séances de rééducation avec soutien psychologique en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
1 bilan d'évaluation de la progression de l'aptitude olfactive et gustative, d'une durée de 60 minutes à réaliser en fin de cure			
1 rapport pluridisciplinaire en fin de cure envoyé au case manager et au médecin traitant			
4) Forfait journalier en cas d'interruption de cure portant le code T152	T153	5,0	5,2

Remarques :

- 1) La prescription des positions T150 et T151 est réservée aux médecins suivants :
 - médecins généralistes,
 - médecins spécialistes en médecine interne,
 - médecins spécialistes en pneumologie,
 - médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation, à condition d'être agréés par le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains.
- 2) La prescription des positions T152 et T153 est réservée aux médecins suivants :
 - médecins généralistes,
 - médecins spécialistes en médecine interne,
 - médecins spécialistes en pneumologie,
 - médecins spécialistes en oto-rhino-laryngologie,
 - médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation, à condition d'être agréés par le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains.
- 3) Les positions T150 et T151 et les positions T152 et T153 ne sont pas cumulables sur la même période calendaire par personne prise en charge.
- 4) Les positions T150 et T152 ne sont applicables que du lundi au vendredi.

Chapitre 2. – Autres prestations

	Code	Tarif 2024	Tarif 2025
1) Bain thermal	T250	10,9	10,9
2) Bain thermal aux bourgeons de pin	T251	10,9	10,9
3) Bain oxy-gazeux	T252	10,9	10,9
4) Bain carbo-gazeux	T253	10,9	10,9
5) Mobilisation en piscine thermale (en groupe)	T254	10,9	10,9
6) Douche au jet	T255	6,4	6,4
7) Compresses thermales	T256	16,1	16,1
8) Bain de siège	T257	10,9	10,9
9) Fango naturel loco-régional	T260	14,6	14,6
10) Fango naturel global	T261	42,2	42,2
11) Inhalation individuelle avec vibreur	T271	16,7	17,2
12) Inhalation en chambre humide (en groupe)	T272	2,8	2,8
13) Pipette nasale	T273	5,3	5,3
14) Douche bucco-nasale	T274	8,1	8,1
15) Douche laryngée	T275	8,1	8,1

La présente publication ne constitue qu'un instrument de consultation. Elle ne remplace pas les publications officielles au Mémorial qui sont les seules faisant foi.